



Déclaration Liminaire du 16/06/2005

CSA FS

Mme La Présidente,

L'annonce a été faite aux organisations syndicales le 22 mai 2025. Bercy a choisi unilatéralement un opérateur assurantiel à but très lucratif pour couvrir les droits en protection sociale complémentaire obligatoire en santé de plus de 134.000 actifs et de manière facultative de 84.000 de leurs ayants-droits ainsi que 156.000 retraités et leurs ayants droits.

Il s'agit de la société ALAN, ou start up non cotée en bourse et qui a levé des fonds étrangers depuis sa création en 2016. Son objectif, comme toutes les entreprises de ce type, est d'attirer des fonds spéculatifs avec la promesse de grosses plus-values.

Cet opérateur n'a aucun point d'accueil physique, une expérience dans la protection sociale complémentaire trop faible pour un grand contrat comme celui du ministère des finances, un exercice comptable déficitaire depuis sa création, un management par l'intelligence artificielle et il délocalise les données Data de ses clients en Europe et en Tunisie au mépris des règles de confidentialité.

ALAN a cumulé 250 millions d'euros de pertes en sept ans, compensées par des levées de fonds sur les marchés financiers auprès de sulfureux fonds de pensions anglo-saxon. Ces derniers voudront sans aucun doute récupérer leur mise un jour ou l'autre.

On peut donc considérer que rafler le marché de la PSC de Bercy sauve provisoirement ALAN...

Ce n'est pas un simple changement de prestataire. C'est un nouveau coup de boutoir contre la logique de solidarité, contre l'économie sociale et solidaire non-lucrative, contre la maîtrise publique de notre système de santé.

Pour la CGT Finances Publiques 79, nous refusons que ALAN soit retenu pour notre Protection Sociale Complémentaire car on ne spéculé pas sur la santé des agents (Actifs, ayants droits et retraités) de la DGFIP.

Nous vous encourageons à signer la pétition en ligne.

Les élus CSA FS CGT Finances Publiques 79